

Rapport de la commission chargée de la prise en considération du postulat de Mme Rachel Descloux (PS) « Avec ou sans la révolution, la femme reste la femme - Pour une rue ou une place en l'honneur de Gertrude Girard-Montet (09.01.1913-25.11.1989) ».

Au Conseil Communal de La Tour-de-Peilz,

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

La Commission désignée pour prendre en considération le postulat mentionné était composée des personnes suivantes:

Mesdames et Messieurs

Robert Baechler, Président
Marianne Adank
Sophie Blank Barbezat
Rachel Descloux
Elisabeth Leimgruber
Gabriel Ranzato
Gilbert Vernez

En préambule, le Président rappelle le caractère particulier de la situation, sachant que le postulat déposé par Mme Descloux traite exactement du même sujet que celui exposé dans la communication Municipale N° 11/2020 datée du 2 novembre 2020, soit la création d'une allée au centre-ville en hommage à Mme Gertrude Montet Girard.

La Commission remercie Monsieur Alain Grangier, Syndic, de sa présence et des informations apportées.

Tout d'abord, Monsieur le Syndic fait remarquer que contrairement à l'intitulé du postulat, il s'agit bien de Mme Montet Girard et non Girard-Montet à qui la ville de La Tour-de-Peilz veut rendre honneur.

Faisant référence au document municipal susmentionné, Monsieur le Syndic nous retrace la genèse de la décision Municipale qui a été traitée en séance du 12 octobre 2020. La Municipalité est désireuse d'honorer la mémoire d'une Boélande, pionnière du suffrage féminin et des droits de la femme et première conseillère nationale vaudoise. La démarche de la Municipalité s'inscrit dans un processus de reconnaissance des personnalités Boélandes, telle qu'elle l'a fait dernièrement pour Monsieur Jacques Piccard.

Le projet de la Municipalité de créer une *Allée Gertrude Montet Girard* allant du croisement avec l'avenue de Mousquetaires jusqu'à la place des Anciens-Fossés a été discuté avec les enfants de Madame Montet Girard, qui ont été ravis de cette proposition. Un panneau décrivant la personnalité de cette grande dame ainsi que sur son action décisive relative au suffrage féminin et au droit de la femme en Suisse sera placé le long de cette allée.

Monsieur le Syndic rappelle que la Municipalité a décidé de l'inauguration de l'*Allée Gertrude Montet Girard* vendredi 5 février 2021, soit 5 jours avant la prochaine séance du Conseil communal.

Discussion

Lors de la discussion, il est dit que le choix de cette allée piétonne pour honorer Mme Montet Girard est jugé minimaliste et que la dite allée aurait pu être prolongée jusqu'à l'avenue Traménaz. Cependant la majorité des commissaires se félicite du projet de la Municipalité et estime inutile d'étudier une alternative, un nom de rue Gertrude Montet Girard en particulier. La commissaire postulante, suite aux informations données et vue la décision prise par la Municipalité, déclare retirer son postulat.

La Commission prend acte du retrait du postulat et le Greffe municipal sera informé.

Conclusions

La Commission décide, suite à l'annonce de retrait du postulat par Madame Rachel Descloux, de n'avoir aucune recommandation à émettre quant au dit postulat mentionné en titre de ce rapport.

Robert Baechler

Président et rapporteur

La Tour-de-Peilz, le 10 décembre 2020

Postulat adressé à la Municipalité

Titre : "Avec ou sans la révolution, la femme reste la femme" – Pour une rue ou une place en l'honneur de Gertrude Girard-Montet (09.01.1913-25.11.1989)

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

En l'année 2019, l'un des événements politiques majeurs très attendu des femmes a eu lieu le 14 juin. Il s'agit de la seconde grève des femmes pour l'égalité ; quelque 500 femmes participèrent à la première qui a eu lieu le 14 juin 1991.

Cet événement est à mettre en lien avec une grande figure du féminisme suisse qui naquit à La Tour-de-Peilz le 9 janvier 1913 ; je veux parler de Gertrude Girard-Montet.

Gertrude Girard-Montet grandit dans une famille de tendance libérale, fit un séjour d'étude à Paris puis, une fois mariée, travailla dans l'entreprise de son mari.

Dans les années 1960, elle collabora à la Radio suisse romande et écrivit régulièrement dans Femmes suisses et le mouvement féministe.

Active dans la lutte en faveur du droit de vote des femmes dès 1957, Gertrude Girard-Montet dirigea l'Association vaudoise pour le suffrage féminin de 1960 à 1968, puis présida l'Association suisse pour le suffrage féminin (Association suisse pour les droits de la femme depuis 1971) de 1968 à 1977.

Sous son égide, l'association protesta, en 1968, contre l'intention du Conseil fédéral de signer la convention européenne des droits de l'homme avec des réserves, liées notamment au fait que les femmes étaient alors encore privées de droits politiques sur le plan national. Cette intervention accéléra l'élaboration d'un nouveau projet de votation sur le suffrage féminin, auquel l'association participa.

Gertrude Girard-Montet fit partie du comité d'action lors de la campagne précédant la votation du 7 février 1971. Le droit de vote ayant été accordé aux Vaudoises en 1959 déjà, elle fut élue au Conseil communal de La Tour-de-Peilz en 1961.

Candidate aux élections fédérales de 1971, elle fut la première femme à siéger en tant que conseillère nationale en 1974, où elle s'engagea essentiellement dans les questions de politique économique et sociale. Elle y fut deux fois réélue, avant de démissionner en 1983.

Gertrude Girard-Montet fit partie de la délégation parlementaire suisse auprès du Conseil de l'Europe de 1975 à 1983 et fut nommée présidente de la Commission fédérale contre l'alcoolisme en 1976.

Elle est lauréate du prix Ida Somazzi en 1983 en hommage aux services rendus dans la lutte pour l'égalité politique.

Aussi, permettez-moi de vous adresser la demande suivante : serait-il possible d'honorer cette grande figure du féminisme suisse née à La Tour-de-Peilz, en donnant son nom à une rue ou une place de notre commune ?

Je propose que ce postulat soit renvoyé à une commission de prise en charge.

Rachel Descloux